



A l'attention du Ministre-Président  
de la Région de Bruxelles-Capitale,  
Monsieur Rudy Vervoort

Mail à : [emercentier@gov.brussels](mailto:emercentier@gov.brussels)  
[mhaas@gov.brussels](mailto:mhaas@gov.brussels)  
[info.vervoort@gov.brussels](mailto:info.vervoort@gov.brussels)

Personnes de contact :

Henri Rousseau - Président ([henrirousseau@skynet.be](mailto:henrirousseau@skynet.be))

Rose Marie Arredondas – Coordinatrice générale ([coordination@codef.be](mailto:coordination@codef.be))

Blegny, le 4 mai 2020

**Concerne : Mesures inéquitables prises par la Région de Bruxelles-Capitale vis-à-vis des secteurs et associations non agréés porteurs/porteuses d'emplois**

Monsieur le Ministre-Président,  
Cher Monsieur Vervoort,

Dans un communiqué diffusé le 6 avril 2020, la CODEF (Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels) dénonçait le peu de considération reçue par les autorités publiques envers les associations non agréées.

**Malheureusement, les mesures consenties jusqu'à présent excluent totalement ou partiellement ces ASBL et divisent le secteur non-marchand selon que l'association soit agréée et subventionnée, agréée et non subventionnée ou encore non agréée et non subventionnée.**

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège de la Commission Communautaire Commune (COCOM), le Collège de la Commission Communautaire Française (COCOF) et le Collège de la Commission Communautaire Flamande (CCF) ont pris plusieurs mesures de soutien aux entreprises du secteur du non-marchand, notamment :

1. Immunisation de la période de crise pour le calcul du subventionnement structurel ;
2. Maintien des subventions facultatives ;
3. Création d'un fonds spécial « COVID-19 » de 29 millions d'euros.

Ces mesures sont éminemment précieuses pour le secteur non-marchand et nous vous en remercions. Le maintien des subventions facultatives représente une mesure forte pour les associations non agréées.

Nous désirons cependant attirer votre attention sur le fait que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ne répond malheureusement pas à toutes les situations critiques des associations que nous représentons dans la mesure où certaines ne bénéficient pas de subvention.

De plus, la prime régionale forfaitaire de 4 000 euros instaurée par l'Arrêté de pouvoirs spéciaux n'est pas non plus accessible à ces opérateurs dans la mesure où leurs activités ne correspondent pas aux codes NACE mentionnés dans l'annexe de l'Arrêté. Ces codes NACE se rapportent à des activités purement commerciales.

**Nous plaillons donc en faveur d'un élargissement aux associations dont les activités ne sont pas commerciales (associations actives dans le secteur de l'environnement, l'emploi et la formation, ...) et qui subissent une forte diminution de leur activité sans obligation de fermeture.**

Les associations non agréées sont davantage impactées par la crise du fait de ne pas être financées structurellement par les pouvoirs publics. Celles-ci subsistent uniquement par des dons, voire par des participations financières des usagers et bénéficiaires, des aides à l'emploi et, pour certaines, grâce à des subventions facultatives. Pourtant, ces associations de terrain, à l'instar de leurs associations sœurs agréées, offrent des services essentiels à la population...

Les pertes d'emplois, voire les faillites qui vont découler de la crise vont ouvrir une voie royale à la marchandisation des services historiquement portés par le secteur non-marchand. La grande majorité de ces associations œuvre pourtant dans l'intérêt général et a créé de nombreux emplois.

**L'objectif prioritaire est de maintenir l'emploi dans ces associations et de répondre aux besoins des bénéficiaires !**

Nous insistons sur le fait que nos membres continuent leur mobilisation pour le bien-être de nos concitoyens et sont engagés solidairement dans cette crise. Dès lors, nous espérons que vous ne laisserez pas tomber toutes ces associations portées par des Bruxelloises et des Bruxellois engagés.

Nous annexons à ce courrier une note d'information complémentaire ainsi que notre dernier communiqué de presse. Nous restons également à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, Cher Monsieur Vervoort, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Henri Rousseau  
*Président*

Rose Marie Arredondas  
*Coordinatrice générale*